AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1151
FR0000052516-FS0600

20 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VILMORIN & CIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2023, la société Bpifrance Participations SA[1] (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maison-Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 juillet 2023, le seuil de 5% du capital de la société VILMORIN & CIE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VILMORIN & CIE dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions VILMORIN & CIE initiée par la société Limagrain Participations[2].

[1] Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Cf. notamment D&I 223C0939 du 21 juin 2023.